



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 18 / 02 / 2025

Dossier complet le : 18 / 02 / 2025

N° d'enregistrement : F-032-25-C-0048

1 Intitulé du projet

Forage d'un nouveau piézomètre profond pour la surveillance de l'ennoyage du réservoir du houiller (secteur Est du Bassin Minier) sur la commune de VIEUX-CONDE.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

DREAL HAUTS-DE-FRANCE

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Administration d'État

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

LABIT

Prénom(s)

Julien

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur f) Autres forages en profondeur de plus de 100 mètres	Forage d'une profondeur comprise entre 184 et 324 mètres. Projet soumis à déclaration loi sur l'eau (Rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature IOTA)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'ouvrage à réaliser sera constitué d'un forage de 324 m au maximum et aura un diamètre intérieur utile variant de 380 à 139 mm en fonction du nombre d'horizons traversés. Il sera constitué de tubes en acier vissés et l'espace interannulaire entre le forage nu et le tube sera cimenté.

L'accès des machines de forage à la parcelle destinée à recevoir ce piézomètre nécessitera d'abattre un mur de clôture en béton et briques. Ce mur sera reconstruit à l'issue des travaux.

4.2 Objectifs du projet

Le site retenu pour accueillir le forage est une parcelle appartenant déjà à l'EPCI Valenciennes Métropole. Ce terrain d'une centaine de m² est interdit au public et est dépourvu de végétation présentant un intérêt écologique. A l'intérieur du périmètre, il existe déjà un sondage de décompression du gaz de mine (appelé S61 VC 07).

Le piézomètre profond sera destiné au suivi de la progression de l'envoyage de vides miniers. L'ouvrage à réaliser sera intégré dans les dispositifs appartenant à l'État et suivis par le BRGM / DPSM au titre de sa mission de surveillance opérationnelle Après-Mine.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus pour une durée d'environ 10 semaines seront séquencés en 4 phases.

- Préparation du chantier avec l'ouverture du mur d'enceinte et la constitution d'une plateforme de travail.
- Atelier de forage avec des phases de foration et pose des tubes, puis de cimentation des espaces interannulaires avec séchage. Réalisation de plusieurs phases successives jusqu'à l'atteinte de l'objectif de profondeur visé.
- Équipement de la tête de forage pour sa sécurisation au vandalisme.
- Remise en état du site et remplacement du mur d'enceinte démoli.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase d'exploitation consistera à procéder 1 à 2 fois par an à une mesure de niveau d'eau par sonde ou par une caméra descendue dans le forage. Aucune incidence ne sera perceptible en surface pour le voisinage.

A la fin de vie de l'ouvrage, prévue au-delà de 100 ans pour l'utilité, les équipements de surface seront démontés et le forage sera refermé dans les règles conformément à la règle actuellement en vigueur (NF X10-999), a minima.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le forage se fera dans le respect de l'arrêté du 11 septembre 2023 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié, notamment pour le point 7.

Il respectera également le code minier L411-1 par une déclaration préalable sur le site DUPLOS.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur du forage	Entre 184 et 324 mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 143 Voie : JEAN JAURES

Lieu-dit :

Localité : VIEUX-CONDE

Code postal : 5 9 6 9 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 3 ° 3 4 , 2 7 " E Lat. : 5 0 ° 2 7 , 2 5 " N

X_L93 : 740838
Y_L93 : 7440124

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de Valenciennes Métropole. Le forage se situe au sein de la parcelle BE-459 sur la commune du Vieux Condé. La parcelle BE-459 est en zone UCa (zone urbaine)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional SACARPE-ESCAUT (FR8000037°) https://inpn.mnhn.fr/espace/protege/FR8000037

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité bien inscrit et zone tampon du Bassin minier Patrimoine mondial UNESCO
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité zone RAMSAR Vallées de la Scarpe et de l'Escaut Autres zonages : dans le SAGE Escaut (PAGD), la zone n'est pas inventoriée en tant que zone humide (voir p. 39)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques miniers (PPRM) du Pays de Condé: zones rouges à proximité: Balive. Risques Gaz de mines (R1) et effondrement localisé (R4)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé par arrêté préfectoral du 6 juillet 2018 https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/53285/345994/file/AP_appro_pprm_paysdeconde_20180706.pdf
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle (BE-0459) n'apparaît pas dans la base d'information de l'administration concernant des pollutions suspectées ou avérées (ex-BASOL) et n'est pas répertorié en tant que SIS. A proximité: site AGRATI (Ex ACUMENT, TEXTRON, VALMEX) / Id: SSP0011297 Fiche géorisques: https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/infosols/instruction/SSP001129701
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de périmètre de protection des captages en eau potable : PLUI Valenciennes Métropole
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vallée de la Scarpe et de l'Escaut (Id : FR3112005) Arrêté du 25 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 vallée de la Scarpe et de l'Escaut (zone de protection spéciale) Distance : 340 m
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Terril Saint Léonard (T 192) sur la commune du Vieux-Condé. Distance : 500 m

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les besoins en eau du chantier seront satisfaits par un apport extérieur en citerne.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les forages au travers des différentes nappes rencontrées se feront par phases avec arrêt dans les couches imperméables présentes en dessous. A chaque changement d'aquifère, un nouveau forage de section plus faible sera réalisé à l'intérieur du tubage du précédent, depuis la surface. Ces dispositions ne permettront pas le mélange des masses d'eau entre elles.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du fait du carottage des terrains pour la mise en place des tubes piézométriques, il y aura des terres qui devront être évacuées du site pour être déposées en filière de recyclage adaptée. Les volumes sont estimés à environ 34 m ³ (Pour un D=380 mm et P=300 m). Les matériaux de démolition du mur (briques et ciment) seront également retraités en filière agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune nécessité de recourir aux ressources ou équipements communaux.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étant clos et privatif pour les besoins de la sécurisation après-mine, il n'y a pas de végétation ou de faune présentes de façon pérenne sur place. Sa faible surface et son agencement ne proposent pas non plus les conditions nécessaires pour constituer une niche écologique.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Après consultation du formulaire standard de données du site NATURA 2000 : https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR3112005.pdf il n'a été identifié aucune espèce ou habitat pouvant être impacté par les travaux projetés.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Enclos privatif sans arbre à l'intérieur.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant les travaux de forage, présence humaine permanente et mise sur rétention des produits polluants.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques sanitaires sont limités à la seule phase de réalisation des travaux de foration. Après foration l'ouvrage sera sécurisé par un dispositif cadenassé.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement pendant la phase de chantier pour les engins et camions. Aucun trafic après chantier (2 mesures / an).
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des travaux de forage, les machines produiront quelques nuisances sonores avec le bruit des moteurs essentiellement. Toutefois les machines respecteront la réglementation en vigueur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Après travaux, aucune nuisance sonore ne sera générée.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Possibilités de quelques vibrations pendant les phases de forage dans les couches de terrain les moins profondes.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Après travaux, aucune vibration ne sera générée.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, possibilité d'un phasage en 3*8h pendant 1 à 2 semaines. L'éclairage du chantier la nuit sera limitée à la plateforme du site.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase de forage il y aura production de boues de forage liquides qui seront confinées dans l'enceinte du chantier et pompées par un camion-citerne pour être évacuées.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les boues ne seront pas polluées mais représentent une nuisance aux riverains si elles ne sont pas contenues dans la zone de chantier. Retraitement vers un site externe agréé.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement pendant la phase de travaux, quelques déchets de chantier de nature inerte et non dangereuse. Ceux-ci seront collectés et évacués du site par l'entreprise de forage conformément aux filières adaptées à leur nature.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RAS dans l'environnement proche. De plus, il n'y aura aucun ouvrage supérieur à 50 cm de la surface pouvant impacter le patrimoine architectural du secteur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Pas d'incidence dans la mesure où ce forage n'est destiné qu'à de la mesure piézométrique et en aucun cas pour du prélèvement quantitatif.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Il y a peu d'incidences environnementales identifiées pour ce type de travaux, toutefois une attention particulière sera portée lors du choix des entreprises sur les mesures proposées pour réduire l'empreinte carbone du chantier.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Sans objet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation de cet ouvrage, indispensable pour une meilleure compréhension et connaissance du comportement de la remontée des eaux dans le réservoir du houiller, sera totalement neutre sur le plan environnemental. Il ne mettra pas en relation les différents aquifères (nappe de la craie / nappe du houiller) et sera réalisé dans un espace fermé et dépourvu de végétation remarquable ou d'espèces faunistiques protégées.


Par conséquent, ce projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

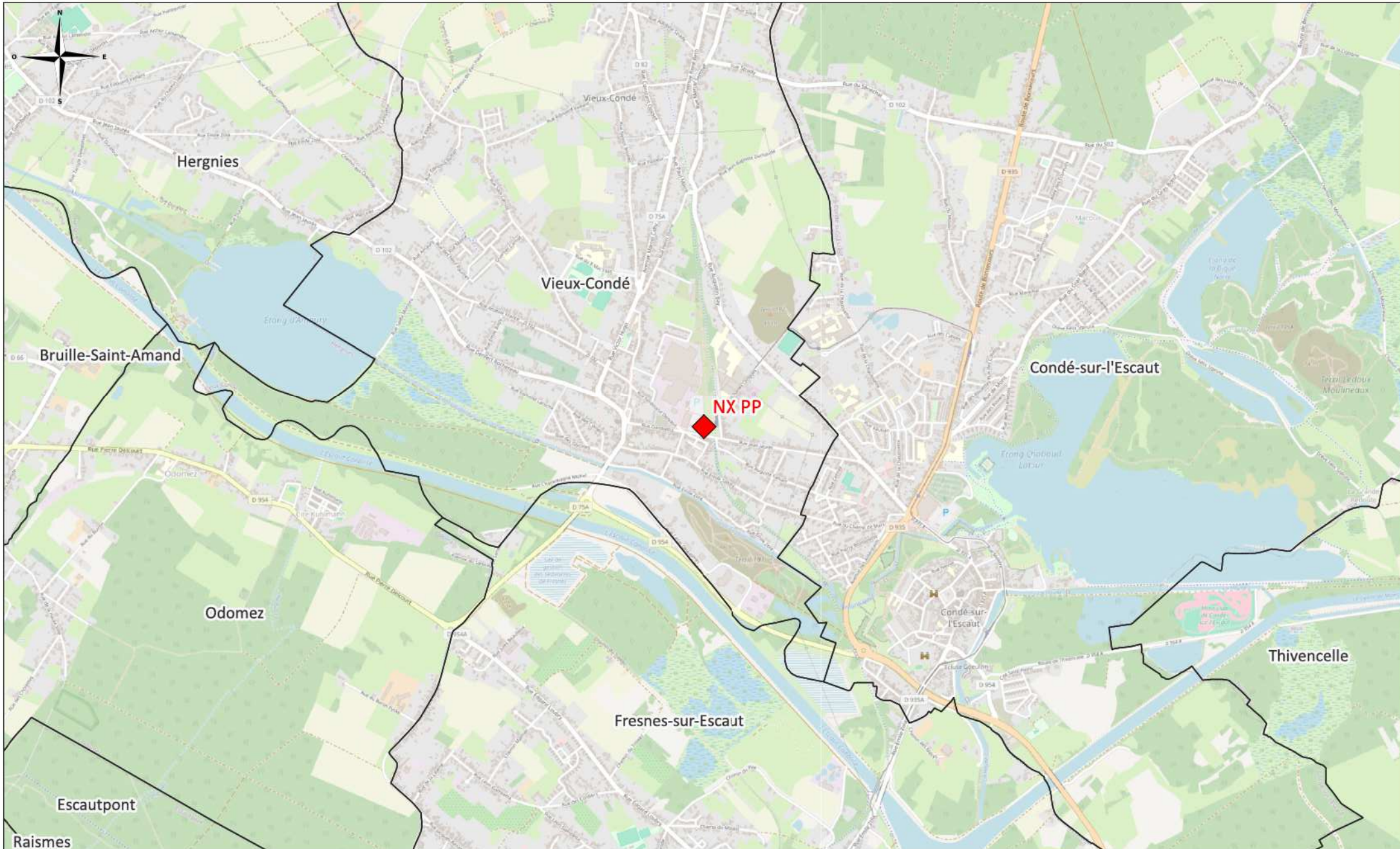
Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)



Annexe obligatoire n°4
Plan des prises de vue du projet d'implantation d'un Piézomètre Profond à
VIEUX-CONDE



Commune de VIEUX-CONDE

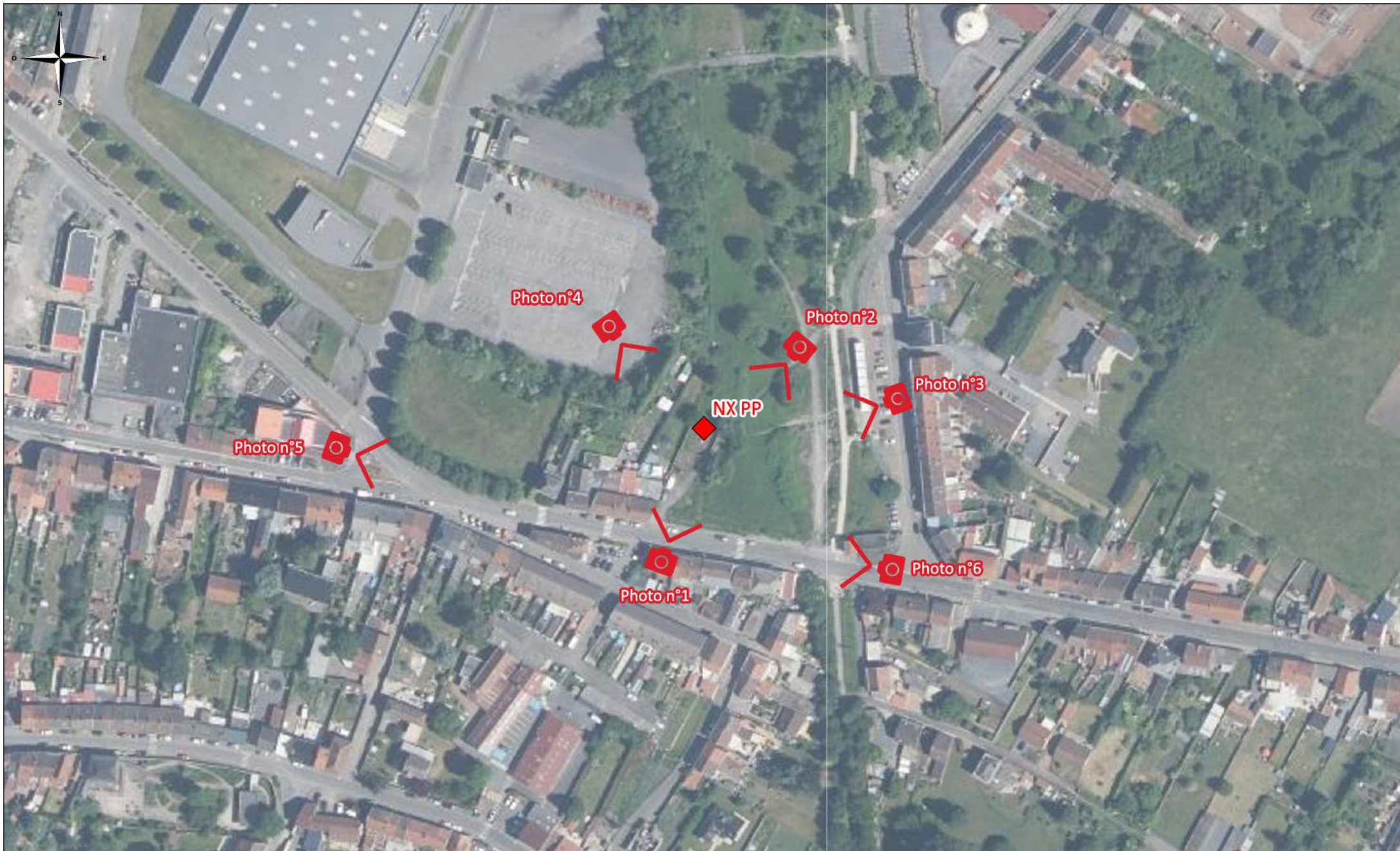




Photo n°1 : 27/11/2024
Vue, depuis la rue, de l'enclos
existant où sera implanté le
nouvel ouvrage





Photo n°2 : 27/11/2024
Vue, depuis le terrain vague,
de l'enclos existant où sera
implanté le nouvel ouvrage





Photo n°3 : 27/11/2024
Vue, depuis la station de tramway, de l'enclos existant où sera implanté le nouvel ouvrage





Photo n°4 : 27/11/2024
Vue, depuis le parking du
supermarché voisin, de
l'enclos existant où sera
implanté le nouvel ouvrage





Photo n°5 : 27/11/2024
Vue de l'environnement
lointain



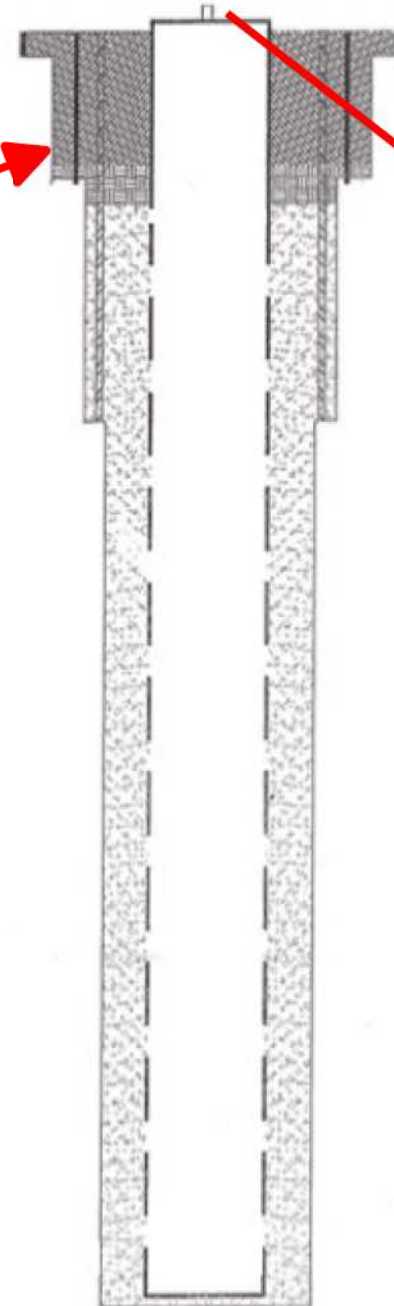


Photo n°6 : 27/11/2024
Vue de l'environnement
lointain



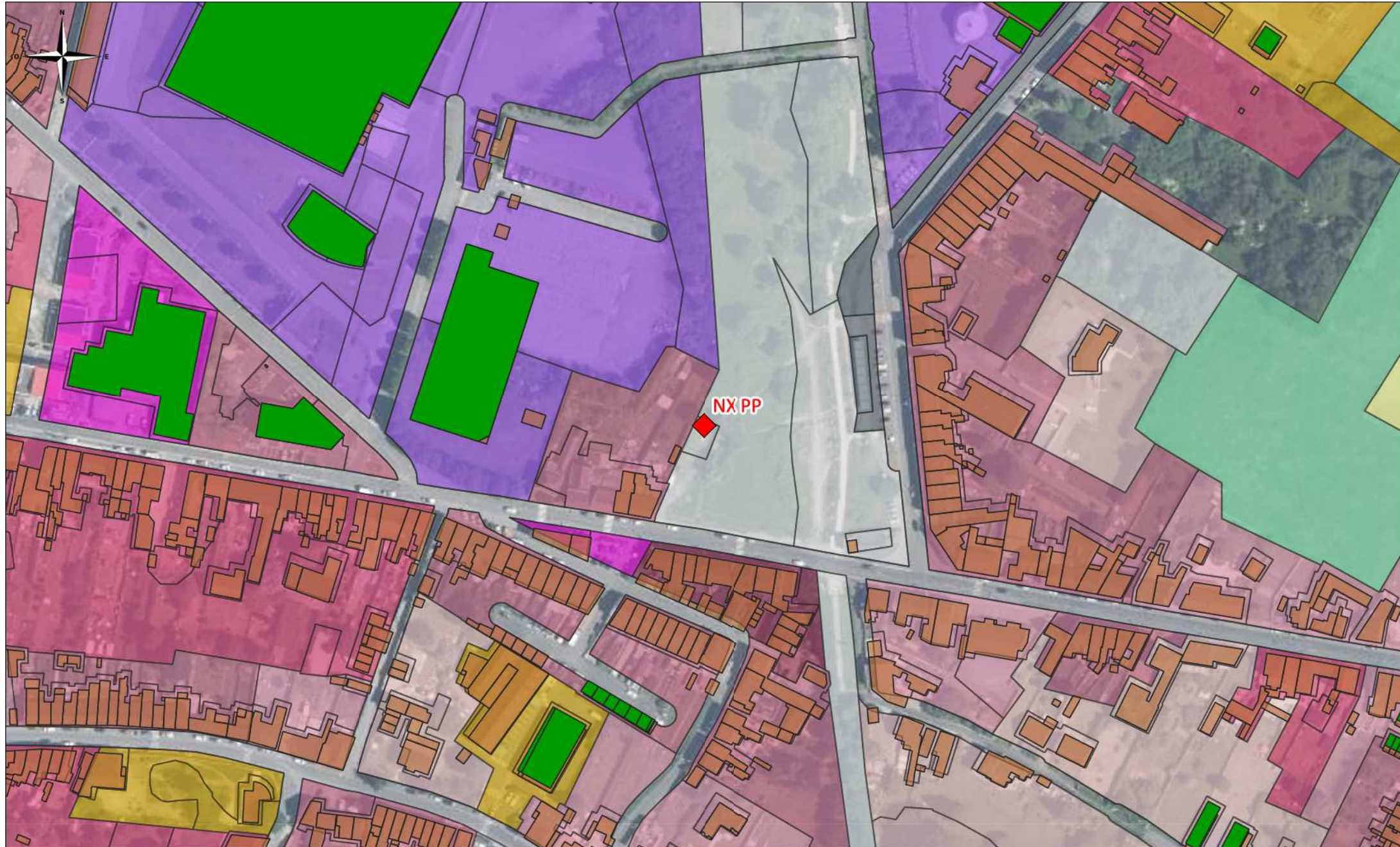


Commune de VIEUX-CONDE







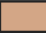


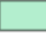




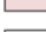











Légende :

- | | |
|--|--|
|  Piézomètre profond projeté |  Routier secondaire |
|  Batiments industriels (Source IGN BDTOPO) |  Tramway |
|  Batiments (Source cadastre: data.gouv.fr) |  Habitat continu fortement compact |
| Usages du sol (Source Base OCS2D (prod SIRS)) : |  Habitat continu moyennement compact |
|  Prairies |  Habitat continu faiblement compact |
|  Cultures Annuelles |  Habitat discontinu moyennement compact |
|  Zones industrielles et d'activités économiques |  Habitat discontinu faiblement compact |
|  Zones commerciales |  Usages indeterminés |
|  Autres emprises de services et usages collectifs | |